

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2006 A 20H30

Tous présents sauf excusés : MMES M. FROMONOT/VERNAT (pouvoir) THAREAU (pouvoir)/GARNIER
Secrétaire de séance : M. MAZURIER

TRAVAUX DE REHABILITATION ECOLE MATERNELLE

Le conseil, à l'unanimité, décide de réhabiliter les 2 classes du 1^{er} étage de l'école maternelle. Le tout pour un montant HT de 8.870.37€ Crédits déjà budgétisés sur le budget 2006. Une demande de dérogation pour commencer ces travaux ainsi qu'une demande de subvention seront demandées au CG.
Une première tranche de travaux sera effectuée pendant les mois de juillet et août 2006.

TRAVAUX RUE FEUILLEE

Le conseil, à l'unanimité, accepte le supplément de travaux, à savoir le busage d'un fossé – assainissement pluvial – rue Feuillée. L'estimation de ce supplément est estimé entre 15.000 et 18.000€TTC.

M. PERVILHAC demande à la commission SECURITE d'examiner les points suivants :
Pose de ralentisseurs et panneaux 50, 70 sur la rue Feuillée et rue A. Merle.

RUE DE LA SOURCE

Le géomètre a établi un plan avec les surfaces précises des propriétaires riverains ainsi que du chemin privé afin de finaliser ce dossier.

Achat à 1.50€le m2 aux riverains.

Accord entre le notaire, Mme PISCERI et la succession pour un transfert de propriété.

M. CANCIANI demande qui des nouveaux conseillers se sont déplacés dans cette rue. Il pense que cela va engendrer des coûts énormes dans le futur.

M. DAMAS demande comment cela va se passer si suite à l'enquête publique la commune ne peut pas prendre le chemin dans le droit public ?

M. TRAPET répond que la commune à un droit de préemption.

INFO SUR LE DOMAINE

Un CR est donné à tous les membres du conseil

FLASH INFO

Il sera diffusé dans toutes les boîtes, semaine 28

DIVERS

M. MAZURIER pose la question suivante : pourquoi les travaux d'assainissement Tuilerie versant Est ne sont pas financés. Est que la commune perd de l'argent ? A qui la faute ?

M. CANCIANI informe le conseil sur le projet de lotissement par M. PROU à la rue Feuillée. C'est un projet d'intérêt général. Une procédure simplifiée peut avoir lieu au niveau du POS.
A revoir

M. TRAPET a rencontré M. FORMOSA qui est intéressé pour une étude pavillonnaire sur le terrain de l'enclos. A revoir.

M. CLERC pose la question de sécurité par rapport aux chiens dangereux.
Une note de rappel sera envoyée aux propriétaires qui ont fait une déclaration en mairie ainsi qu'un affichage municipal.